



L'ACIBOOK

LES ADHESIONS ET LES ABONNEMENTS

DES AUMONNIERS

Le Coordinateur de territoire, le délégué territorial aux finances ou le ou la secrétaire de territoire possède les droits sur l'intranet pour enregistrer les adhésions et les abonnements des aumôniers d'équipe.

●● Pour chaque aumônier

1^{ère} Etape : Vérifier la fiche et la mettre à jour

a) Rendez vous sur la fiche de la personne à renouveler :

- Soit en passant par le menu rechercher, en haut à droite de l'écran, en indiquant son nom et en cliquant sur la loupe.
- Soit en passant par la barre de menu : **Adhésion** → **Recherche** → **rechercher une personne**.
- Cliquez ensuite, dans le menu « Action » à gauche sur « **Renouveler** » et suivez les étapes 1 et 2 comme pour un renouvellement personnel.

Recherche

Adhérent

Structure

b) Dans le bloc inscription mettez la structure et la fonction à jour

→ Pour changer la structure

Cliquez dans la case structure, le système ouvre une liste déroulante avec l'ensemble des structures de votre territoire.

Sélectionnez la structure choisie. **Attention la modification de la structure entraîne la modification de la fonction.**

→ Pour changer la fonction

Activités Comptabilité Pilotage

109300000 - TERRITOIRE DE SAINT DENIS

109300001 - EQUIPE ROSNY-MONTREUIL

109300004 - EQUIPE SOLEIL DES ANTILLES

109300008 - EQUIPE AULNAY SOUS BOIS-SEVRAN

109300009 - EQUIPE 9

109300011 - EQUIPE ROSNY-VILLEPINTE-LE RAINCY

109300012 - EQUIPE JEUNES LIVRY GARGAN

109300014 - EQUIPE EPINAY - ST DENIS

109300025 - EQUIPE SAINT LAURENT

109300026 - EQUIPE MONTREUIL FEMMES

109300027 - EQUIPE 27

109300032 - EQUIPE 32

109300033 - EQUIPE AULNAY-SEVRAN

109300034 - EQUIPE 34

109300036 - EQUIPE 36

109300047 - EQUIPE PAVILLONS SOUS BOIS

109300999 - MEMBRES - SAINT DENIS

109300000 - TERRITOIRE DE SAINT DENIS

Code adhérent	102442
* Structure	109300004 - EQUIPE SOLEIL DES ANTILLES
Fonction principale	110 (Veilleur d'équipe)
Date déclarative de fin de mandat	114 (Aumônier d'équipe)
Rattachement familial	115 (Accompagnateur(-trice) d'équipe)
	120 (Membre d'équipe)

Cliquez dans la case fonction et choisissez la fonction.

c) Dans le bloc : Coordonnées

Vérifiez l'adresse postale, l'adresse mail, le téléphone, la date de naissance.

Validez la fiche, le système vous met sur l'écran d'adhésion.

2^{ème} étape : choisir le tarif d'adhésion.

Adhésion	
Choix du tarif	4 PRS - 4 - Adhésion Prêtres, Rel, Sem.(25,00€) [National : 25,00€]
Don national (si souhaité):	<input type="radio"/> 50 <input type="radio"/> 100 <input type="radio"/> 150 <input type="radio"/> 200 <input type="text"/> €
Abonnement aux revues	Le Courrier <input checked="" type="radio"/> Oui : 28,00€ <input type="radio"/> Non
Total à régler	53,00€

Choisissez le tarif 4 Prêtre,
Vérifier que la case abonnement soit bien cochée.

3^{ème} étape : enregistrer le règlement

Règlement	
* Mode de règlement	Chèque
* Date du chèque	01/07/2013
* Banque	<input type="text"/>
* Numéro de chèque	<input type="text"/>
* Montant	<input type="text"/> €
Payeur	<input type="text"/> Rechercher
<input checked="" type="checkbox"/> Le payeur n'est pas l'adhérent ou est une personne morale.	

Si vous payez avec un chèque global du territoire :

Pour chaque aumônier : Enregistrez la banque LCL, le numéro du chèque unique, le montant de 53 € et cocher la case « le payeur est une personne morale ».

L'écran se rafraichit, cliquez sur rechercher.

Une fenêtre s'ouvre :

Rechercher une ou plusieurs personnes morales ou physiques	
Type	Personne morale
Nom	*BORDEAUX*
Prénom	<input type="text"/>
Code adhérent	<input type="text"/>
<input type="button" value="Rechercher"/> <input type="button" value="Nouveau"/> <input type="button" value="Annuler"/>	

Cliquez sur le petit ascenseur et choisissez « **personne morale** », tapez dans la zone nom :

Le nom de votre territoire encadré par 2 étoiles, puis cliquez sur « **rechercher** ». Tous les territoires ont déjà une fiche enregistrée.

N'oubliez pas ensuite de valider le règlement.

Si vous ne trouvez pas le nom de votre aumônier, c'est qu'il n'était pas adhérent ou abonné l'an passé, vous devez alors le créer. Reportez vous à la fiche 2 Adhésions pour la procédure de création.